

Ministry of National Defence
PORTUGUESE COMMISSION OF MILITARY HISTORY

ACTA 2024

*The role of the military in political transitions:
from the 18th century to the present day*

XLIX International Congress of Military History

1 - 6 September 2024, Lisbon

Volume II





The role of the military in political transitions: from the 18th century to the present day

Acta 2024

XLIX International Congress of Military History

1 - 6 September 2024, Lisbon - Portugal

© 2025 Portuguese Commission of Military History

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without the prior permission of the publisher.

Published by:

Portuguese Commission of Military History
Av. Ilha da Madeira, n.º 1, Room 332
1400-204 Lisboa - Portugal

Coordinator and editor: Jorge Silva Rocha, PhD

Cover Design: Jorge Silva Rocha

Book cover images: Alfredo Cunha (*front*) and Eduardo Gageiro (*back*)

ISBN: 978-989-8593-31-3

DOI for this volume: <https://doi.org/10.56092/VXIU5336>

Printed in Portugal by Rainho & Neves - Artes Gráficas

LE RÔLE DES MILITAIRES DANS LES TRANSITIONS POLITIQUES AU BURKINA FASO: CAS DE TOMAS SANKARA.

Aby TINE (Senegal)

Introduction

La transition politique est le « passage d'un régime à l'autre »⁽¹⁾. Elle se termine avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement et d'une assemblée législative élue librement et dotée d'un pouvoir monarchique. En général, elle est précédée d'une étape de consolidation de la démocratie qui garantit la stabilité. Cette situation est fréquente sur le continent noir et pose de graves défis à la démocratie et à l'Etat de droit.

Au Burkina Faso, le rôle des forces armées dans les changements politiques a joué un rôle essentiel en particulier pendant la période post-indépendance. L'exemple emblématique de l'ancien président du pays, Thomas Sankara, met en évidence cette dynamique.

Dès son indépendance en 1960, le Burkina Faso traverse une période de transition interminable. Cette alternance se produit entre les régimes autoritaires et les régimes démocratiques qui ont une prédominance militaire.

En effet, depuis le soulèvement populaire du 3 janvier 1966, à la suite duquel elle a été invitée à prendre le pouvoir d'Etat, l'armée burkinabé n'a jamais disparu de la scène politique, jouant un rôle de régulation politique lorsqu'elle ne décide pas d'intervenir ouvertement sur la scène politique afin de mettre fin au régime civil constitutionnel⁽²⁾. C'est dans cette perspective que nous mettons en place notre communication qui aborde

1. www.toupie.org (consulté en ligne le 10/04/2024)

2. Sampana, 2018a, b.

le sujet de « *Le rôle des militaires dans les transitions politiques au Burkina Faso : le cas de Tomas Sankara* ».

L'objectif de cette étude est d'apporter une contribution à l'historiographie de cet aspect militaire de l'histoire au Burkina Faso en utilisant des sources écrites et artistiques.

Dans la première partie de cette communication, je prévois d'examiner les facteurs à l'origine des transitions politiques et les méthodes utilisées au Burkina Faso.

Dans une deuxième partie, nous aborderons le rôle du pouvoir militaire dans les évolutions anticonstitutionnelles au Burkina Faso, en mettant l'accent sur la figure emblématique de Thomas Sankara.

Dans une troisième partie, je traite des répercussions politiques, diplomatiques et militaires des changements politiques au Burkina Faso.

Présentation du Burkina Faso à la veille de l'indépendance



Source : [burkina-faso-map-vector-2640527.jpg \(1000×968\)](https://www.vectorstock.com/stock-vector/burkina-faso-map-vector-2640527-jpg) (vectorstock.com)



Titre : Carte de Burkina Faso

Source : burkina-faso-map-vector-2640527.jpg (1000×968) (vectorstock.com)

Le pays du Burkina Faso, qui signifie littéralement « patrie des (personnes) intègres » ou « patrie de l'intégrité », anciennement la République de Haute-Volta et communément connue sous le nom de Burkina, est situé en Afrique de l'Ouest.

Il n'est pas accessible à la mer et est bordé par six pays: le Niger à l'est-nord-est, le Bénin à l'est-sud-est, le Togo au sud-est, le Ghana au sud, la Côte d'Ivoire au sud-ouest et le Mali au nord-ouest. Sa capitale Ouagadougou se trouve au cœur du pays.

En 1896, le royaume mossi d'Ouagadougou devient un protectorat français, avant de devenir la colonie de Haute-Volta en 1919, puis à nouveau en 1947. Autonome de la France depuis le 5 août 1960, la Haute-Volta devient le Burkina Faso en 1984 sous le gouvernement de Thomas Sankara. Il a été renversé par Blaise Compaoré et tué en 1987. Aucune démocratisation n'est instaurée dans le pays avant le 30 novembre 2015 et l'accession à la présidence de Roch Marc Christian Kaboré. En 2022, cette première période démocratique prend fin avec les coups d'Etat de janvier et de septembre qui conduisent à l'établissement d'une dictature militaire avec une augmentation des attentats terroristes. En effet, depuis le milieu des années 2010, le pays est confronté à l'expansion des activités des groupes armés djihadistes à l'échelle du Sahel.

Elle compte une population estimée à 23 409 000 habitants (2024)⁽³⁾. L'étendue du Burkina Faso est de 274 200 km². Il est classé 184e sur 191, avec un indice de développement humain de 0,449 en 2021. Il s'inscrit dans de nombreuses organisations telles que l'Organisation des Nations unies (ONU), la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ou encore l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), mais il a également été suspendu de plusieurs autres organisations (OIF, UA, CEDEAO...) Suite aux coups d'État de janvier 2022 et de septembre 2022 dans le pays⁽⁴⁾.

Le Burkina Faso possède un climat tropical de type soudano-sahélien (caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au nord à plus de 1 000 mm au sud-ouest) avec deux saisons très contrastées : la saison des pluies avec des précipitations comprises entre 300 mm et 1 200 mm et la saison sèche durant laquelle souffle l'harmattan, un vent chaud et sec, originaire du Sahara.

Au niveau économique, l'agriculture, qui représente près de 90 % de la population, reste la principale source de revenus du pays et a toujours influencé la croissance du secteur industriel manufacturier et du secteur commercial, ainsi des services au quotidien. Cependant, l'analyse de la répartition du PIB n'est pas inquiétante : le secteur primaire ne contribue qu'à 35 à 40 % en 1982, contre plus de 46 % en 1972. Le secondaire stagne autour de 15 % depuis une dizaine d'années et, seul, le tertiaire évolue régulièrement pour atteindre une part dépassant 40 % en 1982. Cette évolution s'explique principalement au commerce, avec une valeur ajoutée augmentant de 30 % par an, en moyenne, depuis 1976.

L'élevage génère près de 30 % des revenus d'exportation, mais il est limité par le manque de ressources hydrauliques.

Les ressources minières sont tout à fait négligeables : on extrait de l'antimoine à Mafoulou, on exploite le marbre à Tiara, et on tente depuis peu de réactiver la mine d'or de Poura qui devait produire une tonne d'or par an. Des réserves de manganèse, en quantité non négligeable, ont été reconnues à Tambao, mais leur exploitation demanderait des investissements considérables (prévus au Programme Populaire de Développement pour la période octobre 1984- décembre 1984).

Une petite industrie manufacturière se consacre à la production de la bière qui remplace toutes les boissons locales et traditionnelles et à la production de bicyclette. En dehors de l'agriculture et de l'élevage, l'artisanat traditionnel reste sans doute une activité secondaire très importante, mais impossible à cerner et à évaluer.

Pour longtemps encore, l'agriculture demeure la principale ressource de l'économie du Burkina sur laquelle pèsent d'insurmontables handicaps : une balance commerciale

3. Burkina Faso — Wikipédia (wikipedia.org), (Consulté le 14/04/2024)

4. Claudette Savonnet Guyot, Essai sur le politique africain, publié avec le concours du C.N.R.S., Karthala, p.16.

constamment déficitaire, une facture pétrolière qui ne cesse de s'alourdir, une dette extérieure dont l'encours aurait atteint en 1982 30 % du PIB.

Mais le propos du politiste ne peut être de s'attarder sur ce lourd bilan économique qui souligne le poids des déterministes écologiques et géographiques. D'autres facteurs, historiques et culturels, ont longtemps pesé et pèsent encore sur la vie politique de ce pays qui l'intéresse davantage⁽⁵⁾.

Contexte

Depuis qu'ils ont obtenu leur indépendance dans les années 1950, les Etats africains du Sud du Sahara étaient pleins d'espoirs. Après une libération acquise sans avoir dû faire face à la guerre contre la présence coloniale, ils semblaient être capables de concilier la lutte contre le sous-développement économique et de la stabilité politique. En effet, lorsqu'ils obtinrent leur indépendance, les nouveaux Etats africains adoptèrent une structure constitutionnelle qui inspirait, sinon calquait, des mécanismes d'organisation des pouvoirs établis en France ou en Grande-Bretagne. Les leaders annonçaient leur volonté de créer une démocratie économique et sociale conciliant les grands principes de pluralisme politique avec un socialisme humaniste et nationalisme modéré. L'existence d'un multipartisme permettait de penser que les conditions du bon fonctionnement de la démocratie pluraliste étaient réalisées. Cette situation présentait diverses raisons de se jouir ; les nouveaux dirigeants africains espéraient y mettre en évidence leur « maturité politique » et les anciennes puissances tutrices souhaitaient y voir la preuve de l'excellence de la « formation » dispensée aux populations africaines pendant la période coloniale.

Cette d'enthousiasme fut courte. Le modèle de démocratie pluraliste fut abandonné après quelques mois d'indépendance. Plusieurs constitutions conduisirent à l'instauration de régimes présidentielles qui, sous l'apparence d'un régime présidentiel, plaçaient la quasi-totalité des pouvoirs auprès du président de la République. Parallèlement, le pluralisme fut souvent remplacé par un système de partie unique prédominant.

L'objectif de ces changements était créer les conditions nécessaires pour réaliser l'intégration nationale et le développement économique. La plupart des experts ont montré que cette évolution était inévitable. Il en est ainsi le cas capitaine Thomas Sankara au Burkina Faso.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, la Haute-Volta, tel que s'appelait alors le Burkina Faso, connaît une alternance de périodes autoritaires et de démocratie parlementaire. Les personnalités politiques sont coupées de la petite bourgeoisie urbaine politisée, et cette scission est renforcée par des scandales financiers. Cela amène de jeunes officiers ambitieux et désireux de moderniser le pays comme Thomas Sankara à s'investir en politique, se posant en contraste avec des hommes politiques plus âgés

5. Idem, p.18.

et moins éduqués. Un coup d'État militaire a lieu en novembre 1980 mais le nouveau régime, bien que populaire, se montre rapidement répressif et lie l'armée à des scandales⁽⁶⁾.

Les facteurs à l'origine des transitions politiques et les modalités au Burkina Faso

Les causes des changements politiques au Burkina Faso sous l'ère de Thomas SANKARA

Les alternances démocratiques sont devenues l'exception au profit des changements inconstitutionnels qui tendent à s'ériger en règle. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, seuls le Mali et le Niger ont connu une alternance démocratique (celle d'Alpha Oumar Konaré à Amadou Toumani et celle de Mahamadou Issoufou à Mohamed Bazoum) ; seuls le Bénin, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal ont connu plus de deux alternances démocratiques.

D'autre part, dans les autres pays, la vie politique est caractérisée par un transfert de pouvoir récurrent entre militaires et civils. Ces différents changements anticonstitutionnels ont des origines communes, qu'il s'agisse de la gestion de l'insécurité, des révisions de la constitution ou encore de la crise de succession.

L'insécurité a en outre entraîné de nouvelles menaces à l'encontre du processus électoral. Au Mali par exemple, la fermeture de plusieurs bureaux de vote en raison de l'insécurité a favorisé le déclenchement des crises post-électorales et du coup d'État militaire du 18 août 2020. Les mêmes raisons ont été avancées au Burkina Faso pour renverser le Président Marc Christian Kaboré⁽⁷⁾, juste quelques mois après sa réélection pour un deuxième mandat.

En effet, la plupart des changements anticonstitutionnels ont leurs racines dans la révision non consensuelle de la constitution. On assiste à une banalisation de la révision de la constitution opérée par les chefs d'État ayant déjà fait deux mandats. Le plus souvent,

6. BRUNO Jaffré, « Le rêve assassiné de Thomas Sankara », *Manière de voir, Le Monde diplomatique*, vol.118, n°8 « Les révolutions dans l'histoire », 2011, p. 52.

7. Roch Marc Christian Kaboré, né le 25 avril 1957 à Candidat du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) à l'élection présidentielle de 2015, il est élu pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois. En 2020, il est réélu. Deux semaines après son élection, un restaurant et un hôtel du centre d'Ouagadougou, notamment fréquentés par des expatriés, fait l'objet d'une attaque terroriste revendiquée par Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Également ministre de la Défense, Roch Marc Christian Kaboré souligne alors la nécessité de donner à l'armée les moyens d'assurer la sécurité du pays et d'en faire une institution « apolitique ». Le Burkina Faso crée l'Agence nationale de renseignement (ANR) pour coordonner et approfondir la coopération avec les pays de la sous-région au sein du « G5 du Sahel », cadre institutionnel créé en février 2014 qui regroupe le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Au cours de sa première année de mandat, Roch Marc Christian Kaboré affirme à plusieurs reprises sa volonté de mener une lutte « implacable » contre le terrorisme. Il sera renversé en quelques heures, le 23 janvier 2022, par des militaires emmenés par le lieutenant-colonel Damiba.

c'est avec la complicité des cours constitutionnelles (voir le chapitre de Stéphane Bolle « Cours constituantes d'Afrique », dans *L'amphithéâtre et le prétoire*).

Cette modification contestée ouvre malheureusement une brèche aux ruptures démocratiques et aux changements anticonstitutionnels. La Guinée est un parfait exemple où le Président Alpha Condé a modifié la constitution pour briguer un troisième mandat jusqu'à ce qu'il soit déposé en septembre 2021 par la junte militaire.

Le dernier facteur qui favorise les changements anticonstitutionnels est la crise de succession au pouvoir. Même si toutes les constitutions prévoient de manière claire l'autorité qui doit succéder au président en cas de vacance du poste jusqu'aux nouvelles élections, cela n'empêche pas les tenants du pouvoir à violer allègrement les dispositions constitutionnelles.

Le précédent de la Côte d'Ivoire, suite au décès du président Houphouët Boigny ou celui du Président togolais en 2005, illustre parfaitement cette violation flagrante de la constitution. Le cas le plus récent est celui du Tchad où l'armée a placé le fils militaire du défunt président Idriss Déby Itno à la tête de l'État, alors qu'il revient, selon l'article 82 de la constitution, au président du Sénat d'assurer la transition.

Les forces armées au Burkina Faso, rappellent les syndicalistes par la modicité de leurs effectifs. Ce n'est donc pas par la quantité qu'elles vont s'imposer et jouer un rôle premier sur la scène politique. Le 3 janvier 1966, à leur corps défendant, militaires, gendarmes et policiers ont cru devoir répondre « présents » aux pressantes invites des syndicalistes et des politiciens, alors à couteaux tirés. C'est le début d'un engrenage, des plus dangereux⁽⁸⁾.

Les modalités de transitions au Burkina Faso

En ce qui concerne les militaires installés de manière durable au pouvoir, le calcul dépend directement de leur cohésion : les tensions peuvent être très fortes entre ceux qui bénéficient directement du pouvoir (les « militaires-politiques ») et ceux qui y sont moins liés (« les militaires-professionnels » restés dans l'institution et remplissant des fonctions et des tâches militaires spécifiques). Dans les régimes autoritaires africains, les militaires jouent essentiel dans le pouvoir. Il est essentiel que le retrait soit perçu comme positif par l'institution corporatiste qu'est l'armée, tout en plaidant pour une démocratisation forte afin que le coût du pouvoir devienne trop élevé pour les militaires-politiques⁽⁹⁾

Le désengagement est influencé par l'attitude des civils, s'ils peuvent exercer une pression et proposer une alternative civile crédible, ainsi que par le soutien des revendications des élites qu'elles soient médiatisées ou non par des partis politiques.

8. Salfó-Albert BALIMA, *Légendes et Histoire des Peuples du Burkina Faso*, Préfacé par son Excellence Monsieur du Faso, chef de l'Etat, p.32.

9. STEPAN, A., "Paths Toward Redemocratization : Theoretical and..."

Ce désengagement, enfin, sera d'autant plus faisable qu'il existe un cadre formel légal et des institutions, permettant d'organiser la transition sans rupture brutale, et sans trop d'incertitude (Ghana, Burkina Faso). Il peut être encouragé par les pressions externes, qui ne se manifestent que de manière très inégale en Afrique⁽¹⁰⁾.

Depuis la grande étude O'Donnell et al. de 1986, les analyses des transitions démocratiques mettent l'accent sur les configurations d'acteurs (insiders/outsideurs ; softliners/harliners) et leur mode d'action. On peut ainsi identifier différents processus de désengagement en Afrique en fonction du rôle des militaires dans la transition démocratique⁽¹¹⁾. La transition peut se faire par réforme et modification des règles constitutionnelles pour créer les conditions favorables à l'organisation d'élections multi partisanes. La majorité des pays à avoir adopté cette voie sont des autocraties civiles. Dans ce cas, les appareils militaires et de sécurité ont rarement été impliqués directement dans le processus, mais, sans leur soutien indirect, il n'aurait pas été possible (Zambie, Malawi). La transition peut se faire par le retrait planifié ou négocié des militaires du pouvoir dans le cas des régimes autoritaires militaires, avec l'instauration d'une nouvelle constitution et des négociations avec des partenaires civils choisis. De tels pactes de retrait permettent aux militaires d'imposer leurs conditions et de préserver leurs intérêts. Ils ne sont cependant en rien neutralisés, conservent un droit de regard et donc de ré-intervention éventuelle (Burkina Faso, Ghana, Guinée). La transition peut se faire lorsque l'initiative politique est prise par des forces sociales et politiques agissant en dehors de l'État, mobilisant la société civile et poussant les militaires à quitter le pouvoir. La transition est possible lorsqu'il y a effondrement du régime autoritaire et de ses structures de soutien militaire. Elle se fait alors par le biais de contre coups d'État de sous-officiers ou officiers subalternes contre la junte dirigeante (Mali), mais ne débouche pas forcément sur un régime démocratique. La transition peut intervenir après une défaite militaire ou politique face à une insurrection ou guerre révolutionnaire. Enfin, la transition peut se faire à l'issue d'un conflit armé et constitue un mode de pacification après une guerre civile.

Le rôle du pouvoir militaire dans les changements anticonstitutionnels au Burkina Faso en insistant sur la figure emblématique de Thomas Sankara.

Les transitions sont la résultante de deux processus combinés : « l'extirpation » et la « constitution ». Il s'agit non seulement de sortir du précédent régime mais aussi de constituer le nouveau. L'armée joue un rôle essentiel : « Partout où l'armée reste un acteur cohérent et autonome, les éléments d'extirpation dominent le processus de transition »⁽¹²⁾.

10. BRUNEAU T. & TRINKUNAS H., « Democratization as a Global...

11. LUCKHAM R., 1995, p. 51-52..

12. PRZEWORSKI, A., "The Games of Transition", in MAINWARING G., et al. (eds.), *Issues in Democratic Consolidation: The New South American Democracies in Comparative Perspectives*, University of Notre Dame Press, 1992, p.116-117.

L'implication des forces armées dans la protection, le développement économique et le mieux-être de leurs concitoyens sont dans ce contexte un préalable à toute avancée. De même et peut-être avant tout la nécessaire prise en compte des droits légitimes de la troupe à une vie et des soldes décentes ainsi qu'à une carrière fondée sur le mérite et non sur l'appartenance au bon clan, la claire définition des missions dévolues aux militaires, seront le garant indispensable du maintien de la force armée dans les limites que doivent lui fixer les institutions civiles. Enfin, l'union des bailleurs sur des programmes communs et globaux transcendant les intérêts partisans ou particuliers permettra seule de « battre les cartes et changer la donne »⁽¹³⁾.

Le rôle dominant de l'armée sur la classe politique africaine constitue un défi non moins majeur. Ce n'est pas un fait du hasard si plus de la moitié des chefs d'État africains proviennent de l'armée et se maintiennent au pouvoir soit par la force, soit par la légitimité que certains obtiennent à la suite des processus électoraux peu fiables. Dans la plupart des États africains, l'armée conditionne l'exercice du pouvoir. La quasi-totalité de coups d'État sont imputables aux actions des juntes militaires⁽¹⁴⁾. D'abord pour des questions de principe : une nation indépendante ne peut se passer d'une Armée, l'Armée étant un attribut de l'indépendance. D'autre part, pour la nation elle-même, l'Armée étant la preuve de l'authenticité de l'État⁽¹⁵⁾.

Depuis son indépendance, le Burkina Faso a été confronté à plusieurs interventions militaires regrettables qui ont entraîné la démission de chefs d'États voir même la mort. Parmi ces derrières, nous insisterons sur celle de la figure embellie de Thomas Sankara.

Qui est Thomas Sankara ?



13. « Le pouvoir militaire et le rôle des forces armées après les indépendances » Guy De Haynin De Bry p.

14. Joseph Kazadi Mpiana, L'Union africaine face à la gestion des changements anticonstitutionnels de gouvernement, 2012 25-2 *Revue québécoise de droit international* 101, 2012 CanLIIDocs 380, Conclusion | L'Union africaine face à la gestion des changements anticonstitutionnels de gouvernement | CanLII (consulté le 16/04/2024)

15. Entretien de DIJON publiés sous la direction de Léo HAMON, *Le rôle extra-militaire de l'Armée dans le Tiers Monde*, Presses Universitaires de France 108, Boulevard Saint-Germain, Paris, 1966, p.75.

Thomas Sankara, né le 21 décembre 1949 à Yako (Haute-Volta) et mort assassiné le 15 octobre 1987 à Ouagadougou (Burkina Faso), est un homme d'État anti-impérialiste, révolutionnaire, communiste, écologiste, féministe, panafricaniste et tiers-mondiste voltaïque, puis burkinabè, chef de l'État de la république de Haute-Volta, rebaptisée Burkina Faso, de 1983 à 1987.

Il est le président du pays durant la période de la première révolution burkinabè du 4 août 1983 au 15 octobre 1987, qu'il finit par totalement incarner. Durant ces quatre années, il mène à marche forcée, y compris en réprimant certains syndicats et partis d'opposition, une politique d'émancipation nationale, de développement du pays, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption ou encore de libération des femmes. Il parvient à éradiquer la faim dans le pays, ce qui est salué par les instances internationales. Il a voulu également le changement du nom de la Haute-Volta issu de la colonisation en un nom issu de la tradition africaine : Burkina Faso, qui est un mélange de moré et de dioula et signifie « pays [ou « patrie »] des hommes intègres / honnêtes ».

Il est assassiné sur ordre de Blaise Compaoré le 15 octobre 1987 et est condamné à perpétuité en 2022 pour ce meurtre. Le souvenir de Sankara reste vivace dans la jeunesse burkinabè mais aussi plus généralement en Afrique, qui en a fait une icône, un « Che Guevara africain », aux côtés notamment de Patrice Lumumba.

Entrée en politique

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, la Haute-Volta, tel que s'appelait alors le Burkina Faso, connaît une alternance de périodes autoritaires et de démocratie parlementaire. Les personnalités politiques sont coupées de la petite bourgeoisie urbaine politisée, et cette scission est renforcée par des scandales financiers. Cela amène de jeunes officiers ambitieux et désireux de moderniser le pays comme Thomas Sankara à s'investir en politique, se posant en contraste avec des hommes politiques plus âgés et moins éduqués. Un coup d'État militaire a lieu en novembre 1980 mais le nouveau régime, bien que populaire, se montre rapidement répressif et lie l'armée à des scandales.

Thomas Sankara ne participe pas au coup d'État mais ne s'y oppose pas non plus. Populaire, il est nommé en septembre 1981 secrétaire d'État à l'Information dans le gouvernement du colonel Saye Zerbo avant de démissionner en réaction à la suppression du droit de grève, déclarant le 21 avril 1982, en direct à la télévision : « Malheur à ceux qui bâillonnent le peuple ». Il est alors dégradé et chassé de la capitale.

Le 7 novembre 1982, un nouveau coup d'État porte au pouvoir le médecin militaire Jean-Baptiste Ouédraogo. Plus tard, ce dernier assurera que le coup d'État avait été préparé au seul profit de Thomas Sankara mais que ce dernier avait décliné l'offre au dernier moment. On l'avait donc choisi, contre son gré, parce qu'il était l'officier le plus ancien dans le grade de commandant.

Sankara devient Premier ministre en janvier 1983 d'un Conseil de salut du peuple (CSP), position acquise grâce au rapport de forces favorable au camp progressiste au sein de l'armée. Il se prononce ouvertement pour la rupture du rapport « néocolonial » qui lie la Haute-Volta à la France : « Lorsque le peuple se met debout, l'impérialisme tremble. L'impérialisme qui nous regarde est inquiet. Il tremble. L'impérialisme se demande comment il pourra rompre le lien qui existe entre le CSP [le gouvernement] et le peuple. L'impérialisme tremble. Il tremble parce qu'ici à Ouagadougou, nous allons l'enterrer ». Il poursuit sur cette ligne en invitant, en avril, le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. Le 17 mai, il est limogé et mis en résidence surveillée, peut-être sous la pression de la France.

Le rôle joué par Sankara

Le régime de Thomas Sankara (1983-1987)

Le 25 novembre 1980, un coup d'État militaire porte le colonel Saye Zerbo au pouvoir. Celui-ci est renversé en 1982 par un autre coup d'État militaire qui place le médecin commandant Jean-Baptiste Ouédraogo à la tête de l'État et le capitaine Thomas Sankara à la tête du gouvernement. Ce premier entre en conflit avec Sankara et le limoge de son poste de Premier ministre en mai 1983. Trois mois plus tard, le 4 août 1983, Thomas Sankara effectue un nouveau putsch et instaure le Conseil national de la révolution (CNR) d'orientation marxiste. Le 2 août 1984, le président Sankara rebaptise son pays Burkina Faso. Le décret présidentiel est confirmé le 4 août par l'Assemblée nationale. Son gouvernement défend la transformation de l'administration, la redistribution des richesses, la libération de la femme, la mobilisation de la jeunesse et des paysans dans les luttes politiques, la lutte contre la corruption, etc.

Thomas Sankara retire aux chefs traditionnels les pouvoirs féodaux qu'ils continuaient d'exercer. Il crée les CDR (Comités de défense de la révolution), qui sont chargés localement d'exercer le pouvoir, gérant la sécurité, la formation politique, l'assainissement des quartiers, la production et la consommation de produits locaux ou encore le contrôle budgétaire des ministères. Cette politique visait à réduire la malnutrition, la soif (avec la construction massive par les CDR de puits et retenues d'eau), la diffusion des maladies (grâce aux politiques de « vaccinations commandos », notamment des enfants, burkinabés ou non) et l'analphabétisme (grâce aux « opérations alpha », l'analphabétisme est passé pour les hommes de 95 % à 80 %, mais seulement de 99 % à 98 % pour les femmes). Des projets de développement sont également portés par les CDR, comme l'aménagement de la « Vallée de la Sourou » destiné à irriguer 41 000 hectares.

Les dépenses de fonctionnement diminuent pour renforcer l'investissement. Les salaires sont ponctionnés de 5 à 12 % mais les loyers sont déclarés gratuits pendant un an. En 1986, le Burkina Faso atteint son objectif de deux repas et de dix litres d'eau par

jour et par personne. Soucieux d'environnement, Sankara dénonce des responsabilités humaines dans l'avancée du désert. En avril 1985, le CNR lance ainsi les « trois luttes » : fin des coupes de bois abusives et campagne de sensibilisation concernant l'utilisation du gaz, fin des feux de brousse et fin de la divagation des animaux. Le gouvernement mène des projets de barrages alors que des paysans construisent parfois eux-mêmes des retenues d'eau. Thomas Sankara critique également le manque d'aide de la France, dont les entreprises bénéficient pourtant en majorité des marchés liés aux grands travaux. Symboliquement, une journée du marché au masculin est instaurée pour sensibiliser au partage des tâches ménagères. Sankara avance aussi l'idée d'un « salaire vital », prélevé à la source d'une partie du salaire de l'époux pour le reverser à l'épouse.

En décembre 1985, une courte guerre frontalière, la guerre de la Bande d'Agacher, oppose le Burkina Faso au Mali. Elle s'achève grâce à la médiation du Nigeria et de la Libye : la bande de territoire contestée est partagée entre les deux États, en décembre 1986, par un jugement de la Cour internationale de justice.

En effet, la rigueur et l'intégrité de Thomas Sankara déplaisent à plusieurs (par exemple, il se déplace dans une Renault 5 et hésite à acquérir un véhicule neuf de peur qu'on pense qu'il vole l'argent de l'État)²⁰. Par ailleurs, face aux dérives de la révolution, l'enthousiasme retombe, certains membres de la population se sentent frustrés, notamment les chefs traditionnels dont les pouvoirs sont affaiblis par la politique de Sankara.

Dès sa prise de pouvoir le 4 août 1983, Thomas Sankara fait de la bonne gouvernance l'un des piliers de sa révolution. Avec l'autorité d'un capitaine, il impose l'exemplarité autour de lui.

« Par cette intégrité que personne ne lui contestait et parce qu'il a réduit de manière significative le train de vie de l'Etat, les Burkinabés ont adhéré à sa vision, analyse Serge Bayala, membre du Balai citoyen, un mouvement populaire burkinabé issu de la société civile. En s'investissant totalement dans sa mission et en vivant simplement, Thomas Sankara a montré l'exemple. Les Burkinabés ont consenti à faire des efforts parce qu'ils savaient que leurs impôts ne finiraient pas dans la poche d'un ministre corrompu ou celle d'une multinationale étrangère. »

Dans ce contexte, les relations entre Blaise Compaoré et Thomas Sankara se dégradent à partir de 1985, à un point tel que les deux hommes ne se parlent plus ; deux clans rivaux se forment.

Outre Thomas Sankara, douze personnes⁽¹⁶⁾ sont assassinées⁽¹⁷⁾.

16. Cinq membres du cabinet : Bonaventure Compaoré, employé à la présidence ; Christophe Saba, secrétaire permanent du Conseil national de la Révolution ; Frédéric Kiemdé, conseiller juridique à la présidence ; Patrice Zagré, professeur de philosophie ; Paulin Babou Bamouni, directeur de la presse présidentielle.

Cinq gardes : Abdoulaye Gouem ; Emmanuel Bationo ; Hamado Sawadogo ; Noufou Sawadogo ; Wallilaye Ouédraogo.

17. Idem

Cinq membres du cabinet :

- Bonaventure Compaoré, employé à la présidence ;
- Christophe Saba, secrétaire permanent du Conseil national de la Révolution ;
- Frédéric Kiemdé, conseiller juridique à la présidence ;
- Patrice Zagré, professeur de philosophie ;
- Paulin Babou Bamouni, directeur de la presse présidentielle.

Cinq gardes :

- Abdoulaye Gouem ;
- Emmanuel Bationo ;
- Hamado Sawadogo ;
- Noufou Sawadogo ;
- Wallilaye Ouédraogo.

Ainsi que le gendarme Paténéma Soré et Der Somda, le chauffeur de Thomas Sankara. Plusieurs jours après, le certificat de décès de Sankara, publié dans la presse, indique qu'il est décédé de mort naturelle.

En effet, si les urnes demeurent le principal mécanisme de désignation des gouvernants, la tendance observée ces dernières années permet d'affirmer que la remise en cause des élections est devenue pour certains le seul moyen d'accéder au pouvoir. On constate en effet que malgré l'avènement de la démocratie et de l'état de droit, les militaires régulent, s'immiscent dans la gestion du pouvoir.

Aujourd'hui encore, les armées africaines jouent un rôle disproportionné et ambigu, s'arrogeant le droit d'intervenir dans le fonctionnement quotidien de l'État, et prennent le pas sur le pouvoir civil. Un système institutionnel hérité du pouvoir colonial, bornant l'État dans des frontières artificielles favorisant les crises, en est la cause fondamentale. Les facteurs endogènes d'ordre historique, social et culturel inhérents au continent contribuent à alimenter un processus délétère que les tentatives de traitement peinent logiquement à enrayer. Les solutions envisagées sont trop souvent inspirées par des intérêts particuliers plutôt que par une approche globale.

La situation au Burkina Faso met également en évidence le rôle de l'armée dans la politique en Afrique, ainsi que l'importance pour l'UA d'agir avant qu'une situation n'atteigne un niveau de crise. Il est crucial que l'UA se prononce sur la question de la limitation des mandats présidentiels, étant donné qu'un certain nombre d'autres pays sont également confrontés au spectre d'éventuels changements constitutionnels similaires de la part des dirigeants en place.

Les conséquences des transitions politiques au Burkina Faso.

Le constitutionnalisme africain est toujours confronté à des changements anticonstitutionnels de pouvoir.

Récurrent sur le continent noir, ce phénomène se produit par la force des armes ou par une modification subtile de la constitution, qui ne conserve qu'une apparence légale, et représente de graves menaces pour la démocratie et l'état de droit.

Depuis indépendance, la situation politique au Burkina Faso a connu des transitions agitées. Voici quelques réponses sur les répercussions politiques, diplomatiques et militaires de ces transitions.

Sur le plan politique : L'incapacité des politiciens à résoudre les problèmes de sécurité du pays a contribué à ces coups d'Etats. Le renversement des pouvoirs a suscité des réactions variées de la part des acteurs politiques, allant des condamnations aux appels à la retenue. La classe politique Burkinabé est désormais sous le regard attentif des citoyens, qui scrutent ses actions et sa capacité à contribuer positivement à la transition en cours.

Sur le plan diplomatique : La demande des autorités de transition pour le départ des coopérants militaires français a symbolisé une détérioration des relations entre les pays, tout en maintenant leurs relations diplomatiques.

La situation au Burkina Faso a également attiré l'attention de la communauté internationale, avec les relations sur les coopérations bilatérales.

Sur le plan militaire : La montée de la violence terroriste a exacerbé la crise politique au Burkina Faso. Depuis la Haute Volta, le pays fait face à des défis sécuritaires majeurs. Les transitions politiques ont également eu un impact sur les forces armées, avec des changements de leadership et des ajustements dans la lutte de l'insécurité.

En Somme, la situation au Burkina Faso demeure complexe, avec des défis politiques, diplomatiques et militaires étroitement liés. Le rôle de la classe politique est essentiel dans la transition vers une stabilité durable.

Conclusion

La contribution des militaires à la politique en Afrique subsaharienne a été largement étudiée pendant les trois décennies d'autoritarisme et de coups d'Etat qui ont marqué le continent après l'indépendance. En réalité, les forces armées ont joué un rôle essentiel dans les processus, en faisant en grande partie déterminer la possibilité, la conduite et enfin l'issue⁽¹⁸⁾.

18. La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation
Céline Thiriot, Dans *Revue internationale de politique comparée* 2008/1 (Vol. 15), pages 15 à 34

C'est dans un contexte de pluralisme politique que le Burkina Faso accède à l'indépendance en 1960, à l'instar d'autres pays ouest-africains.

De manière générale, le système multipartite burkinabè a fait preuve de résilience depuis l'avènement de l'Etat post colonial, même en période d'autoritarisme dur. En effet, à l'exception du régime de la République renversé à la suite d'un soulèvement populaire le 3 janvier 1966, aucun des différents régimes autoritaires qui se sont succédé au Burkina Faso n'a réussi à imposer le règne du parti unique. La résilience du pluripartisme au Burkina Faso est confortée par l'opinion des Burkinabè qui rejettent l'idée d'un parti unique et la loi d'un seul homme fort. Ainsi, une large majorité de Burkinabè rejettent les alternatives suivant lesquelles un seul parti politique est autorisé à se présenter aux élections et à gouverner (79%), et les élections et l'Assemblée Nationale sont abolies de sorte que le président puisse tout décider (68%)⁽¹⁹⁾.

Les pays africains doivent continuer à consolider leurs institutions démocratiques, à préserver l'état de droit et à favoriser la stabilité politique afin de prévenir ces évolutions anticonstitutionnelles et d'assurer un avenir démocratique et prospère à leurs citoyens.

Bibliographie

A. AYISSI, « Illusoire interdiction des coups d'Etat », *Le Monde diplomatique*, Vol. 1, mai – juin 2000, pp. 32-34.

A. LOADA, « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone », *Revue électronique Afrilex*, n° 03, juin 2003, pp. 139-174. Consulté le 20-08-2020.

A. SOMA, « La justice constitutionnelle de la transition insurrectionnelle au Burkina Faso », in *La Justice constitutionnelle. Actes du colloque international de l'Association Nigérienne de droit constitutionnel*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 103.

A. LOADA, "La limitation du nombre de mandats en Afrique francophone", *Afrilex*, 3, juin 2003, pp. 142-143.

ANDRIMIRADO, Sennen, *Sankara : le rebelle*, Ed. Jeune Afrique livre, Paris 1987, 237p.

Augustin LOADA, "Réflexion sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo", *Politique africaine*, 76, décembre 1999, pp. 136-151.

19. L'enquête Afrobarometer 1 mars 2024, 2024, p1.

B. BA, *L'institution présidentielle dans le nouveau constitutionnalisme des États d'Afrique et d'Amérique latine (Afrique du Sud-Bénin-Ghana-Sénégal/Brésil-Chili-Colombie)*. Thèse pour le doctorat d'Etat en droit public, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 17 août 2013, pp. 17-20.

B. KANTE, « La justice constitutionnelle face à l'épreuve de la transition démocratique en Afrique », in *La Justice constitutionnelle. Actes du colloque international de l'Association Nigérienne de droit constitutionnel*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 21-37.

Benoit Beucher, *Manger le pouvoir au Burkina Faso : la noblesse mossi à l'épreuve de l'histoire*, Karthala, 2017 (ISBN 978-2-8111-1693-4 et 2-8111-1693-1, OCLC 981943284)

Bruno Jaffré, *Burkina Faso - Les années Sankara, de la Révolution à la Rectification*, Paris, L'Harmattan, 1989, 332 p. (ISBN 2-7384-5967-6).

Bruno Jaffré, *L'insurrection inachevée : Burkina Faso 2014*, Paris, Syllepse, 2019, 316 p. (ISBN 9782849507773)

C. GREWE, « Les droits intangibles », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 2011, p. 437.

D. GNAMOU, « La Cour constitutionnelle du Bénin en fait-elle trop ? », in *La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ? Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanhanzo-Glèlè*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 729-757.

D. GNAMOU, « La monarchisation des exécutifs en Afrique francophone », in *Démocratie en questions ? Mélanges en l'honneur du professeur Théodore HOLO*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2017, p. 69.

E. H. MBODJ, « Le juge : un déterminant du processus électoral en Afrique ? », in *Espaces du service public. Mélanges en l'honneur de Jean du Bois de GAUDUSSON*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2014, p. 432.

E. H. MBODJ, *La succession du chef d'Etat en droit constitutionnel africain (Analyse juridique et impact politique)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en droit public, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 29 juin 1991, 532 p.

F. WODIE, *Les institutions internationales régionales en Afrique occidentale et centrale*, Paris, LGDJ, tome IX, 1970, 274 p. Voir également A. SALL, *La justice de l'intégration. Réflexions sur les institutions judiciaires de la CEDEAO et de l'UEMOA*, L'Harmattan-Sénégal, 2 éd. revue corrigée et augmentée, 2018, 480 p.

Georgina Sánchez López, *Les chemins incertains de la démocratie en Afrique latine*, Ed. L'Harmattan, Paris 1993, p.14.

I. M. FALL et A. SALL, « Une Constitution régionale pour l'espace CEDEAO : le protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO », disponible sur www.la-constitution-en-afrique.org, pp. 1-7. Consulté le 18-08-2020.

I. M. FALL, « La construction des régimes politiques en Afrique : insuccès et succès », in *La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ? Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanhanzo-Glèlè*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 127-179.

J. M. BLANQUER, « L'ordre constitutionnel d'un régime mixte. Le sens donné à la Constitution par le Conseil constitutionnel », *RDP*, n° spécial, 1998, pp. 1526-1540.

Jaffré, Bruno, *Biographie de Tomas Sankara : la patrie ou la mort...*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2007, 1 vol. 345p.

Jean Billeter, *Les anciens dieux blancs de la brousse*, Fayard, 2011 (ISBN 978-2-213-66190-2 et 2-213-66190-1, OCLC 750364380)

Jean du Bois de GAUDUSSON, "Les tabous du constitutionnalisme en Afrique. Introduction thématique", *Afrique contemporaine*, 242, 2012, pp. 53-58.

Juan J. Linz, *Democratic transitions and democratic consolidation*, mimeo, July 1991, p.2.

M. DIAKHATE, *L'émergence du droit électoral dans les Etats de l'Afrique subsaharienne francophone. Les cas du Bénin, du Mali et du Sénégal*. Thèse pour le doctorat d'Etat en droit public, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 8 décembre 2012, 503 p.

Mbaye, El Hadji Malick, *Analyse argumentative du discours de Tomas Sankara devant l'assemblée générale des Nations Unies le 04 octobre 1984*, Ed. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Dakar, 2018.

N. MEDE, « De la démocratie au développement ou du développement à la démocratie. Propos liminaires sur un itinéraire ambigu », in *Actualités du droit public et de la science politique. Mélanges en l'honneur de Babacar KANTE*, L'Harmattan-Sénégal, 2017, p. 86

Richard Kuba, Carola Lentz et Claude Nurukeyor Somda, *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2004, 296 p. (ISBN 2-84586-459-0).

Roger Bila Kaboré, *Histoire politique du Burkina Faso, 1919-2000*, Paris, L'Harmattan, 2002, 667 p. (ISBN 2747521540).

S. BOLLE, « La Constitution Glèlè en Afrique : modèle ou contre-modèle ? », in *La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ? Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanhanzo-Glèlè*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 252.

S. PRUDENT, « Le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans les Etats africains en période de crise », in *Revue Burkinabè de Droit*, n° 52, 1^{er} septembre 2017, p. 210.

S. TURGIS, « Les moyens d’alerte du Conseil de sécurité des nations unies en cas de violation des droits de l’homme », *Civitas Europa*, 2018/2 n° 41, pp. 33-50. Consultable sur : <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2018-2-page-33.htm>. Consulté le 20-08-2020.

Tomas, Sankara Nous sommes les héritiers des révolutions du monde : Discours de la Révolution à Burkina Faso 1983-1987, 2é éd, Ed. Pathfinder, New York, 2008, 1vol. 110p.

V. B. ZOUMANA, *L’éligibilité du Président de la République dans le système constitutionnel ivoirien*, Thèse pour le doctorat d’Etat en droit public, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 14 janvier 2009, pp. 196-204

Ziegler, Jean, *La victoire des vaincus : oppression et résistance culturelle*, Ed. du seuil, Paris, 1988, 1vol. 246p.

Author’s short CV

Aby Tine, 32 ans, doctorante en histoire à l’université Cheikh Anta Diop de Dakar

2023-2024: Inscription en thèse de doctorant en Histoire Militaire

2022-2023: Inscription en thèse de doctorant en Histoire Militaire

2022-2023: Certificat de participation active au XLVIIIe Congrès International de la Commission d’Histoire Militaire à Istanbul/ Turquie

2020-2021: Master 2 en Histoire à l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

2018-2019: Licence 3 en Histoire à l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

2015-2016: DTS (Diplôme de Technicien Supérieur) en Comptabilité et Gestion

DOI for this text: <https://doi.org/10.56092/WYDC9228>